

DELEG – Pôle Infrastructure et Moyens Généraux

DELEGATION DE SIGNATURE A M. MARC ANDREANI

Monsieur Didier PAPACALODOUCA, agissant en qualité de Directeur Général par intérim de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° 2-B.25.003 du Bureau du Conseil d'Administration du 27 mars 2025
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Monsieur Marc ANDREANI** exerce les fonctions de **Responsable de l'Infrastructure et Moyens Généraux**

Donne délégation à **Monsieur Marc ANDREANI** pour signer les actes suivants :

- Les ordres de service, les bons de commandes inférieurs à 20.000 € HT, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité, à l'exception des avenants, des actes de sous-traitance et des décisions de résiliation ;
- Les procès-verbaux de réception de travaux dont il a la charge ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de son service ;
- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité, pour tout montant inférieur à 20.000 € HT, s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;

Marseille, le 27 mars 2025

Le Responsable de l'Infrastructure et
Moyens Généraux

Marc ANDREANI

Le Directeur Général par intérim

Didier PAPACALODOUCA

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le 31/03/2025